

--- ((E)) R DONNANCE ---

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Proclamation de la prise effective du Pouvoir par l'Armée
en date du 3 Avril 1984 ;

VU la Proclamation de la 2ème République ;

VU l'Ordonnance n° 329/PR du 18 Décembre 1984, portant nomina-
tion des Membres du Cabinet du Président de la République ;

SUR la Proposition de Mr. le Secrétaire d'Etat aux Postes et Té-
lécommunications ;

--- (E) R D O N N E ---

ARTICLE 1er/- Monsieur Kadio Kolon FOFANA, Ingénieur en service
à Conakry, est nommé Directeur des Télécommunications de la Pro-
vince de Faranah, en remplacement de Monsieur Facély DIAWARA, ap-
pelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 2/- Monsieur Facély DIAWARA, Ingénieur en service à
Faranah, est nommé Directeur des Travaux Neufs à la Direction
Générale des Télécommunications à Conakry.

ARTICLE 3/- La présente Ordonnance sera enregistrée et publiée
au Journal Officiel de la République./.-

CONAKRY, le 25 MARS 1985



COLONEL LANSANA CONTE